



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes siège en séance ordinaire, ce lundi 12 septembre 2022 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents :

Monsieur	Julien Normand,	maire
Monsieur	Robert Leblanc,	conseiller
Monsieur	Georges Jean,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Monsieur	Denis Cardinal,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén. /gref-très.

Trente-neuf (39) citoyens assistent à la rencontre.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 30 et vérifie le quorum.

**2022-09-164
7278**

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le point " Affaires nouvelles " demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

**2022-09-165
7278**

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter tel quel le procès-verbal de la réunion ordinaire du 8 août 2022.

QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

**2022-09-166
7278**

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapports financiers

Dépôt : rapport sur les recettes et les dépenses en date du 31 août 2022.
Dépôt du rapport comparatif de janvier à août 2021 et 2022.

- Aqueduc

Secteur Pointe-aux-Outardes :	3 177 m ³ , moyenne : 106 m ³ /jr
Secteur Les Buissons :	8 126 m ³ , moyenne : 271 m ³ /jr
Station de recherche :	non disponible
Camping de la Rive :	non disponible

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport d'activités du service de sécurité incendie pour le mois d'août 2022.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbal : 15 juin 2022

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2022-09-167
7279

CORRESPONDANCE

Reçue :

*

Expédiée :

* Mme Lise Fortin, directrice générale et greffière-trésorière, MRC de Manicouagan -22-08-09- Envoi de la résolution numéro 2022-08-153 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes dépose à la MRC de Manicouagan, un document concernant les préoccupations et les observations du conseil municipal de Pointe-aux-Outardes dans le processus de consultation du premier projet de schéma d'aménagement et de développement révisé 2022 de la MRC de Manicouagan.

* Mme Stéphanie Payne, 5, rue du Moulin -22-08-09- Envoi de la résolution numéro 2022-08-154 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte de permettre au propriétaire de la résidence située au 5, rue du Moulin de raccorder l'émissaire de l'installation septique de la résidence au système de gestion des eaux pluviales de la rue du Moulin.

Me Valérie Savard, avocate, Gravel, Bernier, Vaillancourt avocats -22-08-09- Envoi de la résolution numéro 2022-08-157 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes refuse la contre-proposition de règlement de Jean Fournier inc., signée et datée du 12 juillet 2022, dans le cadre du contrat relatif au projet de recharge de plage.

Il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2022-09-168
7279

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2022-09-12.

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

Aucun



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

**2022-09-169
7280**

**NOMINATIONS – COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

CONSIDÉRANT l'ajout de l'article 8.1 à la Loi sur l'accès fait en sorte d'élargir la portée de l'obligation de mettre sur pied un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels à tous les organismes publics assujettis à la Loi sur l'accès;

CONSIDÉRANT QUE le comité est chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

CONSIDÉRANT l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels avant le 22 septembre 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de nommer les personnes suivantes sur le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels :

M. Julien Normand, maire
Mme Dania Hovington, directrice générale et greffière-trésorière
Mme Roxanne Marin, adjointe administrative.

**2022-09-170
7280**

**AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES
DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2022-02-038, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation de la présidente d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédente cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte) ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi et après avoir consulté la présidente d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 15 000 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 15 000 \$ pour l'exercice financier 2025 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le surplus accumulé.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



2022-09-171
7281

CARTE VÉLO CÔTE-NORD – TOURISME CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT la deuxième édition du concept renouvelé de la carte vélo mise sur les circuits-vedettes et permet d'offrir une visibilité ;

CONSIDÉRANT les différents tarifs publicitaires offerts par Tourisme Côte-Nord.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de prendre une mention dans l'un des circuits vedettes au verso, au coût de 500 \$, plus les taxes.

2022-09-172
7281

APPUI À LA CANDIDATURE DE LA MAISON DU TOURISME DE TADOUSSAC AU PROJET ESPACE BLEU CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec annonçait dès le 10 juin 2021 la création des Espaces Bleus, un réseau des lieux culturels et patrimoniaux planifié pour la promotion et la transmission de notre héritage culturel ayant pour vocation de valoriser notre histoire, nos héros et héroïnes de tous les horizons et de toutes les époques ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Tadoussac constitue la porte d'entrée de la Côte-Nord et se distingue par son lieu d'accueil patrimonial en mettant au service de sa collectivité et de toute la région la Maison du tourisme ;

CONSIDÉRANT QUE des activités culturelles importantes et attractives se déroulent sur le territoire de Tadoussac et que son achalandage touristique est considéré comme un des plus importants de la Côte-Nord ;

CONSIDÉRANT QUE le passé de la municipalité de Tadoussac est reconnu tant pour son histoire que pour son paysage ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Tadoussac possède une marque de commerce reconnue internationalement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Tadoussac soumet la candidature du bâtiment de la Maison du tourisme de Tadoussac au projet Espace bleu Côte-Nord.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes appui la candidature de la Maison du tourisme de Tadoussac au projet Espace bleu Côte-Nord.

2022-09-173
7281

TRAVAUX ROUTIERS – EN RÉGIE

CONSIDÉRANT QUE des travaux de remplacement d'un ponceau doivent être réalisés sur la rue de Baie-Saint-Ludger ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront réalisés en régie et au taux horaire avec des entrepreneurs et fournisseurs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder aux travaux aux coûts et aux



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

taux horaires ou unitaires suivants :

Location d'une pelle mécanique avec opérateur	Roland Munger inc.	220 \$ / heure
Transport de la pelle mécanique	Roland Munger inc.	1 100 \$
Location d'un chargeur avec opérateur	Roland Munger inc.	178 \$ / heure
Achat de sable de classe A	Roland Munger inc.	4,50 \$ / tonne
Location de manœuvre avec camionnette	Roland Munger inc.	200 \$ / jour
Location scie à béton	Roland Munger inc.	300 \$ / jour
Achat MG-20	Jacques Dufour & Fils inc.	14 \$/tonne
Location d'une plaque vibrante	Centre de location Côte-Nord	270 \$/ semaine
Achat d'enrobé bitumineux	Jacques Dufour & Fils inc.	167 \$/tonne
Achat pierre 100-200 mm	Jacques Dufour & Fils inc.	20,00 \$/tonne
Transport du matériel	Association des transporteurs en vrac	10 roues 120,65 \$/heure 12 roues 141,96 \$/heure
Location de planche et de feux de signalisation	Enviro-Manic	155 \$/jour et 210 \$ mobilisation-démobilisation
Ponceau 900 mm	Produits BCM	7 964,32 \$

Pour un total autorisé de **40 000 \$**, plus les taxes.

2022-09-174
7282

FORMATION WEB

Il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser :

- Mme Dania Hovington, directrice générale et greffière-trésorière, a assisté aux formations Web :
 - Gestion contractuelle (28 et 29 septembre) 120 \$
 - Planification stratégique : comment passer de la réflexion à l'action? (4 octobre) 225 \$
 - L'application des outils en gestion de l'information des documents municipaux (5 et 12 octobre) 225\$
- M. Maxime Whissell, inspecteur en bâtiment et superviseur aux travaux publics, a assisté à la formation Web :
 - Partie 9 du code de construction du Québec (1^{er}, 4, 8, 11, 15 et 18 novembre) 806,01 \$

Auprès des organismes suivants :

- Association des directeurs municipaux du Québec pour un montant de 570 \$, plus les taxes.
- Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement du Québec pour un montant de 806,01 \$, plus les taxes.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



2022-09-175
7283

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de nommer M. Jean-François Gauthier au titre de maire suppléant pour la période du 13 septembre au 11 octobre 2022.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun

2022-09-176
7283

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2022-09-177
7283

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 20 h 48.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE/
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je, Julien Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE